

# COMMUNE DE LE HOUGA

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE

DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

---

Le dix Avril 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

**Présents** : FEUILLET GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André, PAVAN Josette, CROS Claude, BIGOT Jean Jacques, MATHIEU Jean Marie, MENACQ Bernard, MESTHE Claude, PRIAM Annie, VERDEJO Claudine, SWINSCOE Claudine

**Absents Excusés** : Madame MESTRES Michèle procuration à Madame MANCIET Aline, Monsieur MORIN Franck procuration à Madame FEUILLET GALABERT Patricia.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MANCIET Aline a été désignée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

#### **04. 19. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019.**

#### **04.19. II- Présentation et Vote des Budgets 2019, vote des taux de fiscalité 2019**

- 1/ Commune
- 2/ Multiservices Rural
- 3/ Lotissement Le Petit Bois
- 4/ Lotissement Les Mimosas
- 5/ Caisse des Ecoles

#### **04.19. III- Avenants travaux extension mairie**

#### **04.19. IV – Encaissement chèque**

#### **04.19. V – Opposition encaissement recettes vente bois ONF en lieu et place de la commune**

#### **04.19. VI – Divers**

#### ***La séance est ouverte à 18 h 35***

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Signature convention adhésion bibliothèque / Mangas Gers

#### **04. 19. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019.**

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 11 Mars 2019.

Monsieur Bernard MENACQ a fait part par mail des observations suivantes :

#### **Projet de convention d'utilisation de la future médiathèque :**

Après la présentation du projet, M. MENACQ fait observer que le fonctionnement de la bibliothèque a un coût (éclairage, chauffage, matériel fongible, entretien des locaux et probablement création prochaine d'un poste de bibliothécaire). Il lui semble possible d'en partager les charges de façon à ce que l'effort financier engendré par cette structure municipale ne repose pas seulement sur le contribuable folgarien.

#### **Questions diverses :**

A propos des dépenses de fonctionnement, M. MENACQ demande

- à combien peut-on estimer le budget des Services Techniques du Houga ?
- à combien peut-on estimer le budget des Espaces Verts ? Combien de dépenses en jardinerie ?

En réponse à ces observations Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

**Médiathèque** : Madame le Maire précise que le quota horaire du bibliothécaire n'est pas fixé à ce jour, le nombre de 12 heures correspond aux heures d'ouverture actuelles. Cette amplitude d'ouverture minimale est préconisée pour le fonctionnement des bibliothèques rurales.

Elle rappelle l'objet de la convention passée avec les communes voisines : démontrer qu'il s'agit d'un projet supracommunal pour bénéficier de subventions plus importantes en l'absence d'une compétence de la CCBA en la matière (médiathèque).

Madame le Maire rappelle également que le responsable de la bibliothèque depuis 10 ans est un habitant de Lussagnet, et qu'un des membres bénévoles réside à Magnan. Par le biais des conventions, la commune ne fait qu'entériner un fonctionnement existant qui peut permettre de solliciter un supplément de subvention.

En effet, dans ce cadre, la commune peut prétendre à la DGD, à hauteur de 50% pour l'achat du mobilier, et à la DETR à une hauteur pouvant aller jusqu'à 30%. De même pour la région, la notion supracommunalité du projet entre en ligne de compte.

Le partage des charges entre communes n'est pas autorisé, une commune ne peut pas appeler de financement d'une autre commune.

**Budget services techniques :** Concernant la demande au sujet du budget des services techniques, l'administré à l'origine de la demande est venu à la mairie récupérer les renseignements dont il avait besoin pour rédiger son rapport de stage. Ce jeune stagiaire a réalisé plusieurs séquences de stage au sein des services techniques durant son cursus scolaire.

Arrivée de Madame PAVAN Josette à 19 h 14

Arrivée de Madame VERDEJO Claudine à 19 h 16

## **04.19. II- Présentation et Vote des Budgets 2019, vote des taux de fiscalité 2019**

### **1/ Commune**

En présence de Madame la perceptrice, Madame le Maire présente les propositions pour le budget 2019.

Madame le Maire précise que le budget a été préparé en maintenant les taux tels que votés en 2018. Pour l'année 2019 la révision de la valeur locative est de 2.33 %.

Elle rappelle que depuis le début du mandat la commune s'est attachée à maîtriser la fiscalité, tout en réalisant des investissements importants, sans recours à l'emprunt.

Madame le Maire présente l'évolution des taux d'imposition :

	<b>Taxe Habitation</b>	<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>
<b>2013</b>	25.65 %	20.41 %	113.42 %	27.03 %
<b>2014</b>	24.57 %	19.55 %	108.64 %	25.89 %
<b>2015(transfert péri extra scolaire)</b>	21.47 %	17.08 %	94.91 %	22.62 %
<b>2016</b>	20.61 %	16.39 %	91.11 %	21.72 %
<b>2017</b>	20.51 %	16.31 %	90.65 %	21.61 %
<b>2018</b>	20.51 %	16.31 %	90.65 %	21.61 %

Pour l'année 2019, Madame le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionnent, notamment, les bases d'imposition prévisionnelles, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constants.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2019.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 14 voix pour, et 1 abstention, approuve les taux d'imposition pour 2019 comme suit :**

**Taxe d'habitation : ..... 20,51 %**  
**Taxe sur le foncier bâti : ..... 16,31 %**  
**Taxe sur le foncier non bâti : ..... 90,65 %**  
**CFE : ..... 21,61 %**

Taxes Locales	Bases 2019	Taux 2018	Produit attendu à taux constants	<b>Taux votés 2019</b>	Produit attendu 2019
<b>Taxe habitation</b>	1 037 000	<b>20,51 %</b>	212 689	<b>20,51</b>	212 689 €
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	1 059 000	<b>16,31 %</b>	172 723	<b>16,31</b>	172 723€
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	59 600	<b>90,65 %</b>	54 027	<b>90,65</b>	54 027€
<b>CFE</b>	575 800	<b>21,61 %</b>	124 430	<b>21,61</b>	124 430 €
<b>TOTAL</b>					<b>563 869 €</b>
				Allocations compensatrices	48 047 €
				Autres produits	320 942 €
<b>TOTAL produit attendu</b>					<b>932 858 €</b>

La situation budgétaire actuelle est la suivante :

Excédent reporté de fonctionnement de 1 658 665.11 €.

Cinq emprunts en cours avec un capital restant dû au 01 janvier 2019 de 1 136 353.28 €, qui représente 80,78% des produits de fonctionnement pour le CA 2018.

Pour rappel, au 31/12/2013 l'encours de la dette représentait 102.83% des produits de fonctionnement, en 2000 = 273,06%, en 2001=301,02%

Un ratio supérieur à 100% signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

A ce jour, la commune rembourse :

- 2 emprunts contractés en 2000 pour la réhabilitation du foyer rural qui arrivent à échéance en 2025, et 2031,
- 1 emprunt concernant l'aménagement de la traverse (travaux 2003) qui arrive à échéance en 2024,
- 2 emprunts concernant l'EHPAD arrivant à échéance en 2023 et 2028

Madame le Maire indique que le remboursement des charges locatives et de l'ensemble des investissements par l'EHPAD à la commune s'élève à 103 939 €/ an portés par la section hébergement du budget de l'EHPAD.

Elle propose de diminuer le montant de ces annuités de remboursement et de les lisser sur une période plus longue afin de permettre à l'établissement d'envisager une véritable politique d'investissement.

Madame le Maire soumet au conseil municipal deux propositions de lissage :

- Sur 15 ans 69 381,00 €
- Sur 20 ans 52 404.88 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :**

- **D'entériner une redevance annuelle d'un montant de 52 404,88 € correspondant à un lissage de l'ensemble des investissements portés par la commune sur 20 ans.**
- **Autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention entre l'EHPAD à la commune.**

**La section de fonctionnement 2019 s'établit à :**

**3 174 290,00** € pour les dépenses (2 148 989,97 € pour les dépenses réelles et 1 025 300,03 € d'opération d'ordre).

**3 174 290,00**€ pour les recettes (3 154 407,78€ pour les recettes réelles et 19 882,22 € pour les opérations d'ordre).

<b><i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
011	Charges à caractère général	837 910,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	546 100,00
014	Atténuations de produits	53 531,00
65	Autres charges de gestion courante	633 753,00
66	Charges financières	36 862,00
67	Charges exceptionnelles	19 392,99
022	Dépenses imprévues	21 440,98
023	Virement à la section d'investissement	955 335,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 965,03
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 174 290,00</b>

<b><i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
013	Atténuations de charges	12 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 500,00
73	Impôts et taxes	1 031 310,30
74	Dotations, subventions et participations	289 909,00
75	Autres produits de gestion courante	108 023,37
77	Produits exceptionnels	31 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 658 665,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 882,22
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 174 290,00</b>

### **La section d'investissement 2019 s'établit comme suit :**

Cette année encore, la commune n'empruntera pas pour financer les investissements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent 3 307 820 € dont un déficit reporté de 837 584,56 €.

L'investissement 2019 sera composé entre autres des opérations suivantes en partie intégrées dans les restes à réaliser 2018 :

- Travaux d'extension de la mairie et mise en accessibilité avec accueil de nouveaux services,
- Divers travaux bâtiments publics,
- Travaux d'aménagement, accessibilité trottoirs et voirie, parking chemin des écoles, chemin de Ronde, RD 6, parcours de mémoire,
- Aménagement médiathèque,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone médico sociale,
- Achat maison N°2 route de Nogaro, expropriation N°11 place Laurentie
- Travaux de voirie Cité Pierre Sauvage.
- Travaux de voirie Cité des Prunus
- Columbarium

<b><i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
16	Emprunts et dettes assimilés	93 551,00
20	Immobilisations incorporelles	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 283 524,83
001	Déficit d'investissement reporté	837 584,56
020	Dépenses imprévues	15 141,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 882,22
041	Opérations patrimoniales	2 136,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 307 820,00</b>

<b><i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 662 791,24
13	Subventions d'investissement reçues	617 592,73
021	Virement de la section de fonctionnement	955 335,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 965,03
041	Opérations patrimoniales	2 136,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 307 820,00</b>

Madame le Maire met le Budget Primitif 2019 de la commune au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention approuve le Budget Primitif 2019 de la commune comme présenté ci-dessus.

## **2/ Multiservices Rural**

Madame le Maire présente les propositions du budget du Multiservices pour l'année 2019 :

<b><i>Dépenses de fonctionnement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
011	Charges à caractère général	22 200,00
66	Charges financières	4 600,00
67	Charges exceptionnelles	460,00
022	Dépenses imprévues	1 519,23
023	Virement à la section d'investissement	6 315,77
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35 095,00</b>

<b><i>Recettes de fonctionnement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 300,00
75	Autres produits de gestion courante	11 604,31
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 190,69
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 095,00</b>

<b><i>Dépenses d'investissement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
16	Emprunts et dettes assimilés	7 030,00
21	Immobilisations corporelles	16 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 030,00</b>

<b><i>Recettes d'investissement</i></b>		
<b><i>Chapitre</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 315,77
16	Emprunts et dettes assimilés	9 050,04
001	Excédent d'investissement reporté	7 664,19
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 030,00</b>



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 14 voix pour et 1 abstention approuve le budget du Multiservices rural 2019 comme présenté ci-dessus.**

### **3/ Lotissement Le Petit Bois**

A la demande de Madame le Maire, Madame MANGENOT, Trésorière, présente les propositions du budget du Lotissement « Le Petit Bois » pour l'année 2019 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses .....639 684,17 €

Recettes ..... 639 684,17 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses .....235 788,17 €

Recettes.....235 788,17€

Madame le Maire met le Budget Primitif 2019 du Lotissement « Le Petit Bois » au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention approuve le Budget Primitif 2019 du Lotissement « Le Petit Bois » comme présenté ci-dessus.**

### **4/ Lotissement Les Mimosas**

A la demande de Madame le Maire, Madame MANGENOT, Trésorière, présente les propositions du budget du Lotissement « Les Mimosas » pour l'année 2019 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses .....91 397,52 €

Recettes ..... 91 397,52 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses .....81 396,52 €

Recettes.....81 396,52 €

Madame le Maire met le Budget Primitif 2019 du Lotissement «Les Mimosas» au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 14 voix pour et 1 abstention approuve le Budget Primitif 2019 du Lotissement « Les Mimosas » comme présenté ci-dessus.**

### **5/ Caisse des Ecoles**

A la demande de Madame la Présidente, Monsieur FITAN présente les propositions du budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2019 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses..... 203 747,00 €

Recettes ..... 203 747,00 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses..... 11 893,00 €

Recettes ..... 11 893,00 €

Madame la Présidente met le Budget Primitif 2019 de la Caisse des Ecoles au vote.

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du HOUGA, à l'unanimité approuvent le Budget Primitif 2019 de la Caisse des Ecoles comme présenté ci-dessus.**

### **04.19. III- Avenants travaux extension mairie**

Madame le Maire rappelle la délibération du 17 Janvier 2018 relative à l'attribution des lots du marché des travaux d'extension de la mairie avec mise en accessibilité et rénovation thermique.

Elle informe l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver les avenants ci-dessous :

<b>ENTREPRISES.</b>	<b>TRAVAUX.</b>	<b>MOINS VALUE H.T</b>	<b>PLUS VALUE.</b>
<b>EURL DUPOUY</b>	Cage ascenseur	- 5 172,10 €	
<b>CASTAING ALUMINIUM</b>	Menuiseries	- 5 593,43 €	
<b>LABARBE MANO</b> <b>ET</b>	Modification      réseau chauffage		+ 1 195,32 €

<b>ENTREPRISE BOUSSES</b>	Porte salle du conseil suite avis SOCOTEC		+ 462 ,00 €
<b>SARL ACCACIO</b>	Cloisons Cloisons	- 1 033,00 €	+ 8526,50 €
<b>BATIBOIS</b>	Modification toiture pigeonnier		+ 3 274,78 €
<b>TOTAL</b>		- <b>11 798,53 €</b>	<b>+13 458,60 €</b>
<b>Plus-value</b>			<b>1 660,07 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

**- approuve les avenants et moins-values du marché de travaux d'extension de la mairie avec mise en accessibilité et rénovation thermique comme détaillés ci-dessus.**

#### **04.19. IV – Encaissement chèque**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'encaisser un chèque bancaire :

- chèque de Groupama correspondant à une régularisation pour un montant de 40,52 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité autorise l'encaissement du chèque désigné ci-dessus.**

#### **04.19. V – Opposition encaissement recettes vente bois ONF en lieu et place de la commune**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des communes forestières relatif à l'opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.

Après en avoir débattu les élus souhaitent avoir plus de précisions, ce point est reporté donc à une prochaine séance.

#### **04.19. VI – Signature convention adhésion bibliothèque/Mangas Gers**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande des bénévoles de la bibliothèque municipale afin que la collectivité signe un avenant à la convention de partenariat avec la bibliothèque départementale pour adhérer à Mangas Gers.

Cet avenant à la convention permettra des acquisitions concertées et des prêts inter-établissements de mangas.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat avec la bibliothèque départementale afin que la bibliothèque municipale adhère à Mangas Gers.**

#### **04.19. VII – Divers**

Monsieur Bernard MENACQ réitère sa demande à savoir : à qui incombe le débouchage des têtes de pont suite au passage de la CCBA pour le curage des fossés.

Le débouchage incombe au propriétaire, 10 mètres en amont et 10 mètres en aval.

Monsieur Claude MESTHE demande quand sera remise en état la rue de la Houmbarique. Un mail sera adressé au SETA, la nécessité d'une remise en état faisant suite à des dégradations consécutives aux travaux d'assainissement.

La séance est levée à 20 h 30

<b>MR BIGOT Jean Jacques</b>	<b>MR DUPOUY André</b>	<b>MME MESTRE Michèle</b>
		Procuration
<b>MR FITAN Jacques</b>	<b>MR MATHIEU Jean Marie</b>	<b>MR MENACQ Bernard</b>
<b>MR MESTHE Claude</b>	<b>MR CROS Claude</b>	<b>MR MORIN Franck</b>
		Procuration
<b>MME PAVAN Josette</b>	<b>MME PRIAM Annie</b>	<b>MME SWINSCOE Claudine</b>
<b>MME VERDEJO</b>		

<b>Claudine</b>		
<b>La secrétaire de séance</b>	<b>Le Maire</b>	
<b>MME MANCIET Aline</b>	<b>MME FEUILLET GALABERT Patricia</b>	